



M'éliminer?

NON AU DPI

NON à cette chose inhumaine qu'est le diagnostic préimplantatoire!

2^{de} édition, mai 2015



refusé comme «vie sans valeur» † mort lors d'un prélèvement cellulaire ou d'une implantation congelé pour mise en réserve né

DE QUOI EST-IL QUESTION ?

Sélection massive d'embryons

Le 14 juin 2015, le peuple suisse votera sur la modification de l'article 119 de la constitution fédérale : le Conseil fédéral et le parlement veulent ainsi imposer un chèque en blanc, en vue de la production, de la sélection et de la congélation massives d'embryons. En laboratoire, on distinguera entre embryons «aptes» et «inaptes» à la vie. Cela discrimine les handicapés. Le DPI doit être rendu accessible à plus de 6000 couples par an. Par couple, on produira en moyenne 40 embryons. Un seul survivra.* Le DPI est une affaire se chiffrant en millions.

Donc, **NON** à l'inhumain DPI:

- **Le DPI permet la sélection génétique**
Les «bons» dans le pot, les «mauvais» dans le jabolot – c'est de la sélection eugénique!
- **Le DPI augmente la pression subie par les handicapés**
Ceux-ci font de plus en plus figure d'êtres superflus, de «vies sans valeur».
- **Le DPI fait de l'être humain un matériel consommable**
Il causerait la destruction de plus de 100 000 embryons par an.

* Selon une étude réalisée par l'ESHRE (European Society of Human Reproduction and Embryology), Oxford, 2014



CE QU'IL FAUT SAVOIR

Le DPI, pour éviter des avortements?

Le DPI signifie la mort de bien plus de vies humaines qu'un avortement, acte isolé. De plus, le DPI n'exclut pas un avortement plus tard: même après un DPI, il n'y a aucune sorte de garantie pour la santé de l'enfant. Avoir un enfant en santé n'est pas non plus un droit.

Le DPI ouvre la «boîte de Pandore».

Le DPI est un pas vers une technique de procréation dénuée de limites. La prochaine étape sera le «Designer-Baby» (bébé sur mesures), celle d'après, le «bébé thérapeutique» (produire un bébé qui sera utilisé pour en soigner un autre).



C'est dans de tels conteneurs que seront bientôt conservés des centaines de milliers d'embryons pour une durée de dix ans. Et après, qu'advient-il d'eux?



EN BREF

Voici les termes du chèque en blanc prévu dans la constitution

Article 119, al. 2, let. c.

À ce jour: «... ne peuvent être développés hors du corps de la femme jusqu'au stade d'embryon que le nombre d'ovules humains **pouvant être immédiatement implantés.**»

Prévu: «... ne peuvent être développés hors du corps de la femme jusqu'au stade d'embryon que le nombre d'ovules humains **nécessaire à la procréation médicalement assistée.**»

Arrière-pensée: On devrait avoir le droit de développer autant d'embryons qu'on voudra, et de les utiliser pour des tests génétiques et la recherche, ou de les congeler.

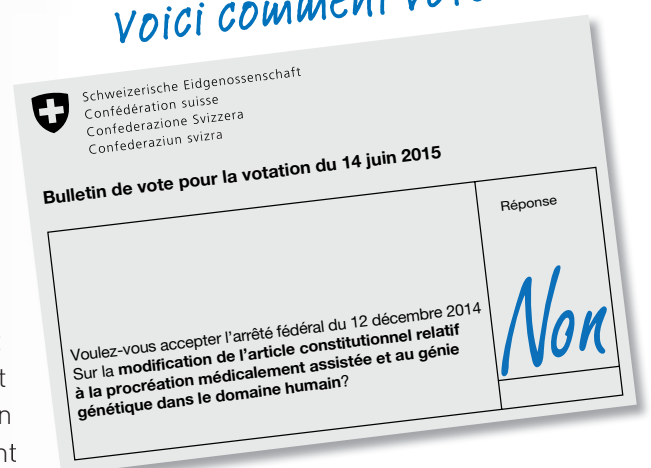


CE QU'IL FAUT SAVOIR

Faits et chiffres concernant le DPI

Chaque année, en Suisse, plus de 6000 couples décident de recourir à la fécondation artificielle (fécondation in vitro, FIV). A l'avenir, ces couples pourront aussi bénéficier du DPI. Plus de 60% ont plus de 35 ans. Pour eux, le DPI deviendrait un «must» social permettant d'exclure autant que possible l'éventualité d'un enfant malade. Si ne fût-ce que 3000 couples recouraient au DPI, c'est jusqu'à 144 000 embryons (3000 couples x 4 cycles menstruels à 12 embryons) qui seraient produits. Un tiers d'entre eux mourrait lors de prélèvements cellulaires, un autre tiers serait détruit comme «sans valeur». Pour chaque cycle, on implante un embryon; le reste est congelé. Pour le couple, un cycle revient à environ 10 000 francs (5000 pour la FIV et 5000 pour le DPI).

Voici comment voter:



Merci de nous aider, par un don, à remporter la votation!

IMPRESSUM

NON au DPI | Le Comité «Stop au DPI» est un élément constitutif de la campagne interpartis «NON au DPI», et compte en son sein nombre d'hommes et de femmes engagés dans la politique fédérale | **Editeur et Rédaction:** Comité «Stop au DPI», Case postale, 4142 Münchenstein | **Design:** GOAL AG für Werbung und Public Relations, 8600 Dübendorf | © **Image à la p. 2:** iStock | **Impression:** Spühler Druck AG, 8630 Rüti/ZH | **Publication trimestrielle** | **Abo:** CHF 10.- (gratuit pour les bienfaiteurs) | **Commande par téléphone:** 061 415 20 67 | **E-mail:** info@stop-au-dpi.ch | **Internet:** www.stop-au-dpi.ch



COMPTE POUR LES DONNS :

Comité «Stop au DPI»,
Case postale, 4142 Münchenstein
PC 70-71 72 73-6